



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-046

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt cinq, le vingt-deux du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
Présents	12	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT , Maire,
Votants	14	

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2025

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et Messieurs Patrick BURTIN, Marc SAUVAGEON, Adjoints.

Mesdames Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe, donne pouvoir à Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant que l'adoption du prochain budget ne se fera pas avant la fin du mois de mars 2026,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 jusqu'à l'adoption du budget correspondant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition suivante :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
20	Frais études, recherche	Opération 091/203	15.000,00 €
21	Agencements et aménagements de terrain	212	30.000,00 €
21	Installations de voirie	Opération 091/2152	100.000,00 €
21	Autres immos corporelles	2188	10.000,00 €
		TOTAL	155.000,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 23 décembre 2025

Pour copie conforme, en mairie le 26 décembre 2025

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

*Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué*



Reçu en Préfecture le

30/12/2025

Certifié exécutoire

30/12/2025

Publié ou notifié le

30/12/2025

